



## Ajout d'une personne sur bail en cours

Par **julienj**, le **06/01/2016** à **10:16**

Bonjour,

Actuellement locataire d'un appartement, je souhaite ajouter le nom de mon amie afin qu'elle ait les mêmes droits que moi.

J'avais loué et signé le bail seul, et celui-ci indique qu'une seule personne peut vivre dans l'appartement.

Faut-il absolument refaire un bail (et donc se payer les frais d'agence immobilière), ou est-il possible de faire un avenant? Précision, l'appartement est géré par le syndic de l'immeuble et non le propriétaire directement.

Merci d'avance.

Cdt,  
Julien

Par **julienj**, le **06/01/2016** à **10:36**

Merci de votre réponse rapide.

Je vais chercher ce service, et proposer cette solution au syndic, mais vu sa rigidité habituelle il y a peu de chances que cela fonctionne.

Dans tous les cas, ce que je comprends de votre réponse est qu'il faut impérativement un

nouveau bail, un simple avenant ne fonctionnera pas.

Encore merci.

Cdt,  
Julien

Par **Lag0**, le **06/01/2016** à **13:28**

Bonjour lebonbail,

[citation]Plutôt que de payer les frais d'agence pour le renouvellement du bail, il vous est possible de passer par un service gratuit

et efficace qui permet la génération en ligne de contrats de bail. [/citation]

Pour conclure un bail, il faut être deux, le locataire et le bailleur (ou son représentant).

Je ne vois pas bien de quel service gratuit vous parlez, service qui obligerait un bailleur à accepter la situation dictée uniquement par le locataire !

Ceci n'a pas de sens...

Si le locataire veut obtenir une modification du bail, il ne peut que la demander à son bailleur (ou son représentant) qui acceptera, ou pas, et qui dictera ses conditions (avenant payant ou non).

Bonjour julienj,

[citation]Précision, l'appartement est géré par le syndic de l'immeuble et non le propriétaire directement.

[/citation]

Précision également, un syndic gère une copropriété pour les copropriétaires, il ne s'occupe pas des locations.

En revanche, il est possible que la même personne, professionnel de l'immobilier, ait les deux casquettes, syndic de copropriété et gestionnaire de location.

Mais ce sont bien deux activités différentes...